



COMMUNIQUÉ AUX SALARIÉS

≠ DÉCRET RÉFORME DES RETRAITES - SCANDALE POUR LES AGENTS RATP – GOUVERNEMENT ATTAL

SCANDALE DE TROP UNSA GROUPE RATP DÉCLENCHE UNE ALERTE AU GOUVERNEMENT

Arrêtons le massacre !

UNSA GROUPE RATP a saisi le vendredi 10 mai 2024 le Gouvernement ATTAL afin de faire annuler le dernier décret retraite. Ce dernier représente une véritable trahison pour les salariés transport RATP, en plus du non-respect par les Gouvernements respectifs de leurs engagements sur la deuxième partie de carrière depuis la réforme de retraite de 2007.

Explications.

AGENTS RATP EMBAUCHÉS AVANT ET DEPUIS 2009

UNSA GROUPE RATP exige le respect des engagements pris par l'État lors de la réforme de retraite en 2007 :

- ♦ aménagement d'une 2^{ème} partie de carrière pour une cessation progressive d'activité
- ♦ mesures de compensations sur le sujet de la pénibilité
- ♦ mise en place en fin de carrière d'un aménagement du temps de travail à 28 h.

AGENTS EMBAUCHÉS SOUS STATUT RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE

UNSA GROUPE RATP demande :

- annulation du dernier Décret n° 2023-692 du 28 juillet 2023 relatif au régime spécial de retraite
- mesures de compensations sur le sujet de la pénibilité
- aménagement d'une 2^{ème} partie de carrière pour une cessation progressive d'activité
- mise en place en fin de carrière d'un aménagement du temps de travail à 28 h

10



TU VEUX DÉFENDRE TES DROITS ?
REJOINS UNSA GROUPE RATP

www.unsa-grouperatp.fr

@unsa.grouperatp@gmail.com

Tél. : 06 16 34 71 64